

## DECLARATION DES PERFORMANCES

SikaTard<sup>®</sup>-100 RP  
N° 76360757

1	<b>CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE:</b>	76360757
2	<b>USAGE(S) PRÉVU(S):</b>	Retardateur de prise Adjuvant qui augmente le temps de début de transition du mélange, pour passer de l'état plastique à l'état rigide
3	<b>FABRICANT:</b>	SIKA FRANCE S.A.S. 84, rue Edouard Vaillant 93350 LE BOURGET www.sika.fr
4	<b>MANDATAIRE</b>	Non applicable
5	<b>SYSTEME(S) D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES:</b>	System 2+
6a	<b>NORME HARMONISÉE:</b>	NF EN 934-2 + A1 : 2012
	Organisme(s) notifié(s):	1164

## 7 PERFORMANCE(S) DECLAREE(S)

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions chlorure	≤ 0,1%	NF EN 934-1 : 2008
Teneur en alcalins	≤ 9%	
Effet sur la corrosion	Contient des composants uniquement de l'EN 934-1:2008 Annexe A.1	
Temps de prise initiale	Début de prise du MA* ≥ MT** + 90 min Fin de prise du MA* ≤ MT** + 360 min	NF EN 934-2 + A1 : 2012
Résistance à la compression	A 7 jours, BA* ≥ 80% du BT** A 28 jours, BA* ≥ 90% du BT**	
Teneur en air du béton frais	BA* ≤ BT** + 2% en volume	
Substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité (FDS)	

\* BA : Béton Adjuvanté - \*\*BT : Béton Témoin - \*\*\*PND : Performance Non Déterminée

## 8 DOCUMENTATION TECHNIQUE APPROPRIÉE ET/OU DOCUMENTATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUE

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Nom : GIRARD Frédéric  
Fonction: Directeur Général Adjoint  
Date et lieu : Le Bourget, le 02/06/2021

Nom : GOUBIN Tristan  
Fonction: Ingénieur produit  
Date et lieu : 01/06/2021




End of information as required by Regulation (EU) No 305/2011

CE

1164

1017

21

76360757

NF EN 934-2 + A1 : 2012  
Retardateur de Prise

Teneur en ions chlorure	≤ 0,1%
Teneur en alcalins	≤ 9%
Effet sur la corrosion	Contient des composants uniquement de l'EN 934-1:2008 Annexe A.1
Temps de prise initiale	Début de prise du MA* ≥ MT** + 90 min Fin de prise du MA* ≤ MT** + 360 min
Résistance à la compression	A 7 jours, BA* ≥ 80% du BT** A 28 jours, BA* ≥ 90% du BT**
Teneur en air du béton frais	BA* ≤ BT** + 2% en volume
Substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité (FDS)

\* BA : Béton Adjuvanté - \*\*BT : Béton Témoin - \*\*\*PND : Performance Non Déterminée

[www.sika-dop.fr](http://www.sika-dop.fr)

Déclaration des performances

SikaTard®-100 RP

76360757

021406011000000154

01.06.2021, révision 1.0

---

## ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE (REACH)

Une fiche de donnée de sécurité est établie pour ce produit conformément à l'article 31 du règlement Reach. Elle est disponible sur le site [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr) et sur [www.sika.fr](http://www.sika.fr).

---

## MENTIONS LEGALES

Les informations sur la présente déclaration des performances sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos services commerciaux sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.